

GIE

DISSOLUTION / RADIATION



FORMALITÉS RIDET-PATENTE

- 1 bulletin RID M2C (vert)



FORMALITÉS RCS

- 2 bulletins modificatifs C 3 (BLEU)
- 2 bulletins de radiation B 5 (ROSE)
- L'original du procès-verbal d'assemblée enregistré décidant de la dissolution, nommant le liquidateur et fixant le siège de la liquidation. Le mieux est de faire enregistrer 5 exemplaires du PV (obligation de déposer au moins 2 originaux).

FRAIS D'INSCRIPTION REGLEMENTAIRES :

- **12 050 XPF** (uniquement chèque à l'ordre du « Régie de recettes du RCS-DAE »)
- **9.500 XPF** (chèque à l'ordre du « Régisseur caisse de recettes de l'imprimerie administrative » ou espèces)

FRAIS D'ASSISTANCE DE LA CCI :

- **4 500 XPF** (chèque à l'ordre de la « CCI-NC » ou espèces)

Consiste à une assistance physique à nos guichets pour aider au remplissage du dossier, un contrôle de complétude et de cohérence, suivi des dossiers.

NB : inutile d'attendre un mois entre le dépôt des bulletins modificatifs et des bulletins de radiation